

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2022

**DÉLIBÉRATION N°CP2022-
10/4/13
DOSSIER N°5378**

DESPECIALISATION DE CREDITS

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Mary-Line COINDAT à Eric BODEAU
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLLOUX à Thierry BOURGUIGNON
Marie-France GALBRUN à Jean-Jacques LOZACH
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Développement/Direction de l'Éducation*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : DESPECIALISATION DE CREDITS



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2022-10/4/13 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,*


APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Autorise les collèges suivants à :

- déspecialiser le reliquat de crédits constaté sur la dotation consacrée à l'aide à la restauration en faveur des élèves externes à concurrence de :

- 104,60 euros pour le Collège Raymond Loewy de LA SOUTERRAINE,
- 79,20 euros pour le Collège Eugène Jamot d'AUBUSSON.

Publié sur le site www.creuse.fr le 9 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le 
ID : 023-222309627-20221102-CP2022291-DE

- affecter ces sommes au financement des admissions en non-valeur de créances sur des frais scolaires de demi-pension ou pour des remises gracieuses au profit des familles.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET